

LES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS EN 3 ANS

Questions :

- La rénovation de la voie professionnelle vise quels objectifs ?
- Quelles sont les nouveautés du baccalauréat professionnel ?
- Quand le bac pro en trois ans sera-t-il mis en place ?
- Quels sont les avantages pour les élèves d'un bac pro en trois ans ?
- Le parcours se réduisant d'une année le niveau du diplôme reste-t-il le même ?
- Le cursus en quatre ans disparaît-il totalement ?
- Quelles seront les possibilités pour les jeunes qui ne souhaitent pas continuer jusqu'au bac pro en trois ans ?
- Toutes les filières professionnelles seront-elles concernées de la même manière par la mise en place du bac pro en trois ans ?

La rénovation de la voie professionnelle vise quels objectifs ?

- Réduire sensiblement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification - Augmenter le nombre de bacheliers professionnels - Améliorer la lisibilité des diplômes pour les élèves et pour les chefs d'entreprise qui les recrutent.

Quelles sont les nouveautés du baccalauréat professionnel ?

- Une formation en trois ans (seconde, première et terminale professionnelle) au lieu de quatre (deux ans de B.E.P. suivis de deux ans de bac pro) avec la garantie d'un diplôme de même valeur.
- La création de classes de secondes professionnelles correspondant à de grands champs professionnels.
- Un diplôme intermédiaire (B.E.P., C.A.P.) inclus dans le parcours en trois ans.
- Des passerelles possibles à la fin de chaque année de bac pro vers le C.A.P.

Quand le bac pro en trois ans sera-t-il mis en place ?

- La phase de généralisation débutera à la rentrée 2009 après que l'ensemble des concertations nécessaires ait été mené. L'expérimentation engagée en 2001 sera étendue en 2008.

Quels sont les avantages pour les élèves d'un bac pro en trois ans ?

- Valoriser le diplôme en l'alignant sur le bac général et le bac technologique qui se préparent en trois ans après la classe de troisième.
- Garantir aux élèves un cursus continu jusqu'au baccalauréat au sein du même établissement.
- Limiter les sorties prématurées. Favoriser l'accès au bac.
- Faciliter la poursuite d'études supérieures (B.T.S.-D.U.T.).

Le parcours se réduisant d'une année, le niveau du diplôme reste-t-il le même ?

- Oui. Cette évolution ne diminue ni la qualité de la formation, ni la valeur du diplôme obtenu. Le contenu et les modalités de délivrance du bac pro restent inchangés. Les compétences et les connaissances exigées au niveau des bacs pro en 3 ans sont celles exigées des bacs pro actuels.

Le cursus en quatre ans disparaît-il totalement ?

- Non, les titulaires de C.A.P. pourront rejoindre une première professionnelle : ainsi le parcours vers le bac pro en quatre ans restera possible.

Quelles seront les possibilités pour les jeunes qui ne souhaitent pas continuer jusqu'au bac pro en trois ans ?

- Des passerelles seront mises en place entre les formations.
- Le diplôme du B.E.P. sera accessible.
- Pour ceux qui veulent entrer plus rapidement sur le marché du travail, les C.A.P. seront confortés.
- Donc en aucune façon, le bac pro en trois ans ne va exclure des jeunes du système éducatif.

Toutes les filières professionnelles seront-elles concernées de la même manière par la mise en place du bac pro en trois ans ?

- Non. Pour certaines filières comme l'hôtellerie restauration ou le bâtiment qui offrent des débouchés importants au niveau V, des modalités d'organisation spécifiques seront déterminées par les commissions professionnelles consultatives.

Chiffres Clés

450

C'est le nombre de diplômes de niveau V et IV que délivre aujourd'hui l'Éducation nationale

Comprendre

Deux diplômes de même niveau coexistent (le C.A.P. et le B.E.P.) avec des intitulés et des contenus professionnels souvent proches.

À noter

Niveau V : C.A.P., B.E.P., mention complémentaire.

Niveau IV : baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet des métiers d'art, mention complémentaire.